

## CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 29 juillet 2020 à 19h00**  
dans la Salle des fêtes rue du Rhin

### ORDRE DU JOUR

aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Délibération : approbation du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal
- 3- Création des commissions municipales (rapport n° 2020/MG-004)
- 4- Délibération : élection des membres du Conseil d'administration du Centre d'action sociale (rapport n° 2020/MG-005)
- 5- Délibération : création d'un service de paiement en ligne (rapport n° 2020/MG-006)
- 6- Délibération : désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs (rapport n° 2020/FIN-008)
- 7- Délibération : approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe assainissement (rapport n° 2020/FIN-009)
- 8- Délibération : approbation du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement (rapport n° 2020/FIN-010)
- 9- Délibération : affectation des résultats du compte administratif 2019 dans le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement (rapport n° 2020/FIN-011)
- 10- Délibération : approbation du budget primitif 2020 du budget annexe assainissement (rapport n° 2020/FIN-012)
- 11- Délibération : approbation du compte de gestion 2019 du budget général (rapport n° 2020/FIN-013)
- 12- Délibération : approbation du compte administratif 2019 du budget général (rapport n° 2020/FIN-014)
- 13- Délibération : affectation des résultats du compte administratif 2019 dans le budget primitif 2020 du budget général (rapport n° 2020/FIN-015)
- 14- Information : taux de fiscalité directe (rapport n° 2020-FIN-016)
- 15- Délibération : approbation du budget primitif 2020 du budget général (rapport n° 2020/FIN-017)
- 16- Tirage au sort des jurés d'assises (rapport n° 2020/MG-007)
- 17- Points d'information du Maire, des adjoints et de la conseillère déléguée
- 18- Réponses aux questions écrites

Le Maire,

Jean-Marie BEHE

*Information : le public est autorisé à participer à la séance dans la limite de 10 personnes. Une retransmission en direct par le Facebook live de la Commune pourra être organisée.*